



Flash infos 03 Janvier 2022

RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS

Le recensement des jeunes françaises et français auprès de la mairie de leur domicile est une démarche obligatoire qu'ils doivent effectuer dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire. Cette démarche précède la participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Elle favorise par ailleurs l'inscription automatique sur les listes électorales. A l'issue de la JDC, les jeunes appelé(e)s se voient remettre un certificat de participation qui leur sera demandé pour tout examen soumis à l'autorité publique (examen scolaire ou permis de conduire). Pour effectuer cette démarche, merci de vous rendre à la Mairie munis de votre carte d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille. Ensuite vous prendrez rendez-vous avec le Maire qui vous recevra pour vous remettre votre document.

A partir du 1^{er} janvier 2022 :

Vous avez un projet de construction, d'aménagement ou de démolition ? Vous souhaitez faire une déclaration préalable de travaux ou demander un certificat d'urbanisme ? Déposer une demande de permis de construire ou d'aménager ?

Le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme **par voie numérique** se fera **uniquement** par l'intermédiaire **d'un portail informatique accessible depuis un site dédié et sécurisé sur Internet**. Aucun dépôt par simple mail ne sera accepté.

Ce portail est mis en place sur l'ensemble des communes du territoire de Bièvre Isère.

Déposez votre dossier sur : <https://bievre-isere.geosphere.fr/guichet-unique>

Après avoir créé votre compte, accédez à votre espace pour déposer votre dossier et vos pièces complémentaires, suivre votre procédure d'instruction ou encore obtenir votre arrêté une fois le dossier instruit

RAPPEL RECENSEMENT

Le recensement de la population démarrera **le 20 janvier jusqu'au 19 février 2022**. Les deux agents recenseurs seront Aleth FRENOD et Florence RAJON.

Listes électorales 2022

Nous vous rappelons les dates limites d'inscriptions sur les listes électorales :

- 04 mars 2022 pour l'élection présidentielle
- 06 mai 2022 pour les élections législatives

Vous pouvez vous inscrire sur le site internet [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) ou venir en mairie avec un justificatif d'identité et de domicile

COLLECTE DES DECHETS



ASSOCIATIONS (sous réserve sanitaire)

- **Vendredi 07 janvier** : Vœux du Maire de Ste Anne une avec vidéo diffusée en direct sur les réseaux sociaux à 20h : <https://www.youtube.com/watch?v=KXvrX9-3S2s&t=50s>
- **Samedi 08 janvier** : Vœux du Maire Châtonnay
- **Dimanche 09 janvier** : Boudins saucisses ACCA Ste Anne
- **Jeudi 13 janvier** : Tirage des rois FNACA
- **Vendredi 14 janvier** : AG Atout'Age
- **Samedi 15 janvier** : Spectacle Ecole Ste Anne – Parents d'élèves
- **Vendredi 21 janvier** : Tournoi vétérans EFDE – soirée
- **Samedi 22 janvier** : Tournoi jeunes EFDE – journée
- **Dimanche 23 janvier** : Diots de BCSE
- **Samedi 29 janvier** : Concert d'hiver à l'Eglise Accordéon club
- **Samedi 05 février** : Messe de la Saint-Blaise à Ste Anne suivi d'un moment d'échanges avec les prêtres à la salle des fêtes
- **Dimanche 06 février** : Repas communal ACCA
- **Dimanche 20 février** : Thé dansant Atout'Age
- **Samedi 26 Février** : Soirée théâtre accordéon club à Châtonnay

DON DU SANG

Vendredi 18 Février 2022 à partir de 15h sur rendez-vous et réservation sur le site mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Salle Claire Delage – Saint Jean de Bournay



Retrouvez-nous sur notre page Facebook : Mairie Sainte Anne sur Gervonde ; PanneauPocket

Et toujours sur <https://sainte-anne-sur-gervonde.fr/>

